

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20/06/05

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, GROSSIORD Suzanne, GINI Patrick, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GINDRE Nicolas GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration à JOUFFROY Catherine
Secrétaire de séance	BLANC Freddy

M.PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 01/06/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

I. INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS ET ORGANISATION

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil Municipal, et exposé la nouvelle organisation souhaitée pour un meilleur fonctionnement de la municipalité. Considérant par ailleurs la vacance du poste de 4ème adjoint suite à la démission de M.GAUTHIER-CLERC Maurice, M. le Maire propose un 4^{ème} adjoint en la personne de M.GINI Patrick qui est favorable à se porter candidat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité décide de procéder à l'élection à bulletins secrets.

Le dépouillement du premier tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

GINI Patrick	12	Douze voix
ROLANDEZ Alain	1	Une voix

M.GINI Patrick, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a immédiatement été installé dans ses fonctions.

Puis sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal entérine la nouvelle organisation de l'équipe municipale.

Délégations aux adjoints

Catherine JOUFFROY 1ère adjointe	Francesca SCHMIDT 2ème adjointe	Freddy BLANC 3ème adjoint	Patrick GINI 4ème adjoint
Projet maison de l'enfance	Formalités administratives	Voirie	Gestion Personnels et matériels
Questions liées à la maison de l'enfance et le personnel détaché	Affaires sociales	Réseaux dont assainissement collectif	Entretien des bâtiments
Gestion des contrats enfance et temps libre	Contrats assurance	Bâtiment de la Gendarmerie	Affaires scolaires jeunesse et sport
Qualité environnemental de la commune	Gestion du parc locatif immobilier		Suivi Projet maison des associations
	Suivi Projet Boulangerie		

Représentations

Syndicats intercommunaux

	Titulaires	Suppléants
Syndicats des eaux des Rousses	GROSSIORD Suzanne MICHAUD Sylvie	
S.I.A. du Chapy	GINDRE Nicolas BLANC Freddy COMOY René	JOUFFROY Catherine GROSSIORD Suzanne
SIDEC	COMOY René	BLANC Freddy
Syndicat du Massacre	COMOY René GAUTHIER Maurice	
SIVU du Haut Jura	SCHMIDT Francesca JOUFFROY Catherine	COURVOISIER Monique NEMBRINI Nathalie

Communauté de Communes des Hautes Combes

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes	GINDRE Nicolas PERRIN Raphaël SCHMIDT Francesca ROLANDEZ Alain	

Autres organismes

	Titulaires	Suppléants
Comité des Fêtes	PERRIN Rapahaël NEMBRINI Nathalie	
Conseil Ecole	GINI Patrick GAGLIARDINI Joëlle	

C.C.A.S

PERRIN Raphaël, Président de droit

	Membres Communes	Membres extérieurs
C.C.A.S.	COURVOISIER Monique GAUTHIER Maurice GROSTABUSSIAT G. GROSSIORD Suzanne SCHMIDT Francesca	BLANC Maryse CORTINOVIS Sylviane GRUET MASSON Marité PAILLER Yvette PILLARD Claudie

Commission appels d'offres

PERRIN Raphaël, Président de droit

	Titulaires	Suppléants
C.C.A.S.	BLANC Freddy GINI Patrick JOUFFROY Catherine	GAUTHIER Maurice COURVOISIER Monique COMOY René

II. SOLDE INTERVENTION IMMOVERP

M.le Maire fait part du courrier de rappel de l'EURL IMMOVERP concernant un solde impayé pour la mission d'économiste de la construction du centre de secours de Septmoncel.

M. le Maire rappelle l'erreur initiale de chiffrage des volumes de béton sur le lot n° 2 « maçonnerie » de la caserne des pompiers et que cette erreur a été de nature à fausser l'économie du marché et a engendré un avenant de 21%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité considère qu'il s'agit d'une erreur professionnelle et demande que ce point soit pris en compte lors de la facturation.

III. SOLDE AFFAIRE RENFORCEMENT BT LES SELMEMBERGS

M. le Maire fait part du courrier du SIDEC concernant le financement définitif du renforcement BT Les Selmembers.

Par délibération antérieure, le Conseil Municipal a accepté le projet et son financement prévisionnel initial estimé à 47490€. Vu le versement au SIDEC de 80% de la participation initiale de la commune, soit 7067€ et considérant qu'après travaux le montant définitif des dépenses s'élève à 44745.84€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte que compte tenu du versement partiel cité ci-dessus et du coût total de l'opération, la commune versera la somme de 1069.99 € à titre de financement définitif et précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 2315.

IV. SIGNATURE CONTRAT ENFANCE

M. le Maire fait un exposé détaillé au Conseil Municipal du projet de contrat enfance pouvant être signé entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la commune de Septmoncel avec un effet rétroactif au 01 janvier 2005.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter les termes du contrat et autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

V. VENTE PARCELLES LOTISSEMENT LES CURTILLET

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mme et M. PAUL en date du 06 juin 2005 souhaitant acquérir la parcelle n° 14 du lotissement Les Curtillet.

M. le Maire rappelle également les courriers de Mme et M. LEGRAND et de Mme ARFEUX se portant respectivement acquéreurs des parcelles n°11 et n°12 du lotissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M.le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

VI. COURRIERS DIVERS

M. le Maire fait part du courrier de M.VERPILLAT Eric, directeur de la Fanfare du Haut-Jura remerciant la municipalité pour son soutien moral et financier.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) EMPLOI CHRISTINE ROSSERO

Suite au courrier de M.le Sous Préfet en date du 23 mai, demandant l'annulation des deux délibérations du 22 mars 2005 et de l'arrêté en date du 14 avril 2005, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'annulation des pièces citées ci-dessus, et décide de créer un poste d'agent administratif stagiaire de 20 heures hebdomadaires pour une durée de un an.

2) DEMANDE D'UN LOCAL EMMANANT DU GROUPE « LES ZIGADONFS »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande qu'il a reçu de la part du groupe de musiciens « Les Zigadonfs » à la recherche d'un local pour entreposer leur matériel et travailler leurs répétitions.

Le groupe propose d'investir le grenier du presbytère qui semblerait leur convenir.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à mettre à disposition un local en échange d'une prestation annuelle pour une association de la commune. Néanmoins, il souhaite les rencontrer de manière à évaluer leurs besoins , particulièrement au niveau de l'électricité qui serait installée par un professionnel.

3) EMPLOI MENAGE MAIRIE ET PRESBYTERE

Mme LEGRAND Aline ayant été sollicité pour cet emploi, et ayant répondu par la négative, le Conseil Municipal décide de surseoir et d'étudier au mieux la question.

4) ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

La débroussailleuse actuelle n'étant pas réparable, un contact a été pris avec le garage BLANC pour étudier l'achat d'une débroussailleuse professionnelle.

Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de ce matériel pour un coût de 767 Euros TTC.

5) DECISION MODIFICATIVE

Après avoir pris connaissance des précisions de la Trésorerie Municipale concernant la différence entre les comptes 60225 et 6065, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir un crédit de 1200Euros au compte 6065 par transfert du compte 60225.

Il précise également que les dépenses de la bibliothèque municipale seront dorénavant prélevées sur ce compte.

6) PRET A POSTER

M.le Maire fait le point sur le projet des « prêt à poster ». M.Albert Cortinovis a travaillé sur la photo du village. Il est demandé de reprendre contact avec lui de manière à finaliser le projet.

Concernant la photo des commerces, M. Gérard Benoit A La Guillaume sera de nouveau sollicité.

Séance levée à 23 H 45

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 27/06/2005